

CONTRAT DE VILLE D'ABBEVILLE

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2021

Note de cadrage



Introduction

Conformément à la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme signé le 5 octobre 2015 a été actualisé et prorogé jusqu'en 2022, avec le Protocole d'engagements réciproques et renforcés, suivant la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Ces deux documents complémentaires co-construits entre l'État et les collectivités, forment le « cadre de référence » de la Politique de la Ville et de toutes politiques publiques menées en faveur des quartiers prioritaires, pour l'ensemble des signataires.

Il couvre 3 quartiers prioritaires du Territoire d'Abbeville :

- Argillières/Menchecourt,
- Espérance/Provinces,
- Soleil Levant/Bouleaux Platanes.

L'appel à projets doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants des quartiers prioritaires et répondant aux enjeux définis au sein du Contrat de ville déclinés en 4 axes thématiques et 7 défis issus du protocole d'engagements renforcés et réciproques.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'ABBEVILLE



I – Les priorités d'intervention

1 – Les axes thématiques du Contrat de Ville d'Abbeville

Le Contrat de Ville s'articule autour de 4 axes thématiques, 7 orientations stratégiques et 22 objectifs opérationnels

<p style="text-align: center;">Axe 1 Emploi et Développement Economique</p> <p style="text-align: center;"><u>Orientation stratégique 1</u></p> <p style="text-align: center;">« Repérer, former, qualifier de façon coordonnée »</p>	<p style="text-align: center;">Axe 2 Réussite Educative</p> <p style="text-align: center;"><u>Orientation stratégique 1</u></p> <p style="text-align: center;">« Accompagner les jeunes et leurs familles dans un parcours de vie sociale : scolaire, personnelle, et professionnelle »</p>	<p style="text-align: center;">Axe 3 Santé - Prévention</p> <p style="text-align: center;"><u>Orientation stratégique</u></p> <p style="text-align: center;">« Faire du contrat de ville un outil d'amélioration de la santé des habitants des quartiers prioritaires »</p>	<p style="text-align: center;">Axe 4 Habitat Cadre de vie et tranquillité publique</p> <p style="text-align: center;"><u>Orientation stratégique 1</u></p> <p style="text-align: center;">« Améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers »</p>
<p>OBJECTIF 1 Repérer les publics ne disposant pas d'un dispositif d'accompagnement par la mobilisation des acteurs</p> <p>OBJECTIF 2 Lever les freins à l'emploi</p> <p>OBJECTIF 3 Qualifier les publics sur les emplois à pourvoir par l'utilisation des dispositifs de formation</p>	<p>OBJECTIF 1 Améliorer les résultats scolaires par un accompagnement personnalisé</p> <p>OBJECTIF 2 Accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation professionnelle en y associant les parents</p> <p>OBJECTIF 3 Favoriser et accompagner les initiatives des jeunes</p>	<p>OBJECTIF 1 Renforcer la concertation, la coordination des acteurs et développer la démarche participative des habitants des quartiers</p> <p>OBJECTIF 2 Améliorer l'accès aux droits et aux soins</p> <p>OBJECTIF 3 Favoriser l'accès des habitants à la prévention et à la prise en charge des conduites addictives</p> <p>OBJECTIF 4 Renforcer la prévention et la promotion à la santé sur les thématiques : nutrition, activités physiques, santé mentale</p>	<p>OBJECTIF 1 Améliorer le cadre de vie par la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité</p> <p>OBJECTIF 2 Favoriser le parcours résidentiel des habitants</p> <p>OBJECTIF 3 Améliorer la qualité énergétique des logements (visant la réduction de la facture énergétique des habitants)</p> <p>OBJECTIF 4 Développer la participation des habitants au projet urbain</p>

<p style="text-align: center;">Axe 1 Emploi et Développement Economique</p> <p style="text-align: center;">Orientation stratégique 2</p> <p style="text-align: center;">« Soutenir l'entrepreneuriat et anticiper les projets économiques »</p>	<p style="text-align: center;">Axe 2 Réussite Educative</p> <p style="text-align: center;">Orientation stratégique 2</p> <p style="text-align: center;">« Conduire progressivement l'enfant, le jeune vers l'autonomie et vers plus de mobilité pour lui permettre de s'engager dans des projets »</p>	<p style="text-align: center;">Axe 3 Santé - Prévention</p>	<p style="text-align: center;">Axe 4 Habitat Cadre de vie et tranquillité publique</p> <p style="text-align: center;">Orientation stratégique 2</p> <p style="text-align: center;">« Placer l'habitant comme acteur de son quartier »</p>
<p>OBJECTIF 1 Susciter et accompagner l'entrepreneuriat et notamment celui des femmes</p> <p>OBJECTIF 2 Constituer un comité de suivi de l'emploi et du développement économique, afin de coordonner les offres de services et identifier les opportunités d'emploi et les besoins de qualifications liés</p> <p>OBJECTIF 3 Qualifier les publics sur les emplois à pourvoir par l'utilisation des dispositifs de formation</p>	<p>OBJECTIF 1 Favoriser le bien-être des enfants et des jeunes par leur engagement dans un projet culturel ou sportif</p> <p>OBJECTIF 2 Associer les parents aux actions destinées aux jeunes. Soutenir la fonction parentale</p> <p>OBJECTIF 3 Assurer à tous les enfants et les jeunes un parcours d'éducation artistique et culturel</p>		<p>OBJECTIF 1 Repérer, mobiliser et accompagner les habitants dans leurs projets qui concourent à l'animation et à l'attractivité du quartier</p> <p>OBJECTIF 2 Rendre les femmes actrices et les aider à s'approprier l'espace public à travers les marches exploratoires</p>

2 – Le protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR)

Le PERR s'attache à mettre en exergue les défis restant à relever :

7 défis à réaliser d'ici 2022

- **Défi 1** : Assurer la continuité des parcours en renforçant les outils de suivi et de gouvernance
- **Défi 2** : Favoriser et accompagner les initiatives d'économie solidaire
- **Défi 3** : Valoriser les compétences personnelles et professionnelles pour accompagner et favoriser l'accès à l'emploi
- **Défi 4** : Sécuriser les parcours de réussite éducative

- **Défi 5** : Développer les actions liées à la parentalité et à la responsabilisation des parents dans leur rôle éducatif
- **Défi 6** : Développer les mobilités psychologique et physique pour favoriser l'autonomie
- **Défi 7** : Renforcer la démarche du « aller vers » pour accompagner les personnes dans un parcours de santé dans le cadre notamment du Contrat Local de Santé et du Conseil Local de Santé Mentale

Les priorités transversales à mettre en œuvre

- La citoyenneté
- Les valeurs de la République
- L'égalité Femme/Hommes
- La lutte contre les discriminations
- La prévention et la lutte contre la radicalisation

II – Les critères d'instruction des demandes de subvention

Pour rappel :

*Les crédits de la Politique de la ville sont des crédits spécifiques et subsidiaires qui sont mobilisés **en complément** des crédits des politiques de droit commun.*

✓ Les actions devront concerner les habitants des quartiers prioritaires

↳ Le projet précisera le ou les quartier(s) concerné(s), qualifiera le type de public ciblé pour chaque action et indiquera le nombre, le genre et l'âge des habitants des quartiers prioritaires visés par l'action.

✓ Les actions proposées doivent répondre aux objectifs définis dans le Contrat de Ville et/ou à l'un des 7 défis du Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques.

↳ Le porteur de projets devra expliciter en quoi l'action contribue à leur atteinte.

✓ Les dossiers devront identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus

↳ Démontrer la capacité du porteur à réaliser son action dans les conditions présentées dans le dossier et aboutir aux résultats attendus dans les délais (en termes de moyens humains, organisationnels, financiers, de cohérence avec le champ d'intervention du porteur de projets, ...).

Une attention particulière sera portée à :

- La mobilisation et la recherche de moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement (bénévolat, fonds propres, mécénat, ...) en complémentarité des crédits spécifiques sollicités.
- La définition précise d'un nombre restreint d'indicateurs pertinents permettant de mesurer la réalisation et l'impact de l'action mise en œuvre.

Pour les demandes de renouvellement d'action :

L'analyse des bilans de l'année passée ainsi que de l'année en cours sera prise en compte selon les critères suivants :

- Le renseignement de l'ensemble des indicateurs préalablement identifiés,
- L'atteinte des objectifs fixés,
- La pertinence de la justification des éventuels écarts,
- Les pistes d'évolutions envisagées.

**La transmission des bilans de l'année 2020
conditionne l'examen des demandes de renouvellement**

III – Modalités de réponse à l'appel à projets 2021

- 1) Les demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets doivent se faire **OBLIGATOIREMENT** via la plateforme DAUPHIN.

Pour accéder à la plateforme de dépôt DAUPHIN :

- Via le site de l'ANCT (cget.gouv.fr / onglet aides et subvention /politique de la ville **ou**
- Portail.dauphin.gouv.fr

Rappel :

- Les demandes de subventions doivent être ventilées et spécifiées pour chaque financeur sollicité dans l'outil Dauphin (bien vérifier les intitulés).
- Dans la rubrique 74 du budget intitulée « subventions d'exploitation » au niveau de l'Etat, il faut indiquer : **80 ETAT – POLITIQUE-VILLE avec au moins 1€**, même si vous ne sollicitez pas l'Etat.

Pour vous aider :

- Site internet de l'ANCT : www.cget.gouv.fr – **rubriques aides et subvention**
↳ **plusieurs documents sont téléchargeables :**
 - ✓ La notice de dépôt en ligne des demandes de subvention sur le portail « Dauphin »
 - ✓ Le guide de saisie en ligne d'une demande de subvention
 - ✓ Le guide des bonnes pratiques Dauphin

La cellule d'accompagnement de l'ANCT ouverte aux porteurs de projets durant toute la programmation au **09.70.81.86.94**

- 2) Le mail « accusant réception du dépôt de dossier sur « Dauphin » devra être impérativement transmis à la Direction Politique de la Ville de la CABS à l'adresse suivant : cdv@ca-baiedesomme.fr accompagné des documents suivants :
- Le(s) dossier(s) en version PDF ;
 - Le(s) budget(s) prévisionnel(s) 2021 signé(s) d'action(s) et de la structure ;
 - Pour les demandes de renouvellement : le bilan intermédiaire de l'année en cours s'il n'a pas déjà été transmis.

Attention : pour les porteurs de projets bénéficiant d'une convention pluriannuelles d'objectifs en cours, il ne faut pas redéposer de dossier.

IV – Appui pour la constitution de vos dossiers

Pour tout renseignement concernant la rédaction de votre projet (l'objet, les objectifs, les financements), vous pouvez contacter :

✦ LE SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE DE LA CABS

✓ Catherine DEHAME
Mail : catherine.dehame@ca-baiedesomme.fr
Tél. : 09.70.20.07.85

✓ Estelle MARCHAL
Mail : estelle.marchal@ca-baiedesomme.fr
Tél. : 09.70.20.11.21

Est également à votre disposition pour assurer l'assistance administrative et technique :

✓ Sabrina HAULTCOEUR
Mail : sabrina.haultcoeur@ca-baiedesomme.fr
Tél. : 09.70.20.07.82

✦ LA MISSION POLITIQUE DE LA VILLE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS)

✓ Sabine CANEL
Mail : sabine.canel@somme.gouv.fr
Tél. : 03.22.50.23.29

✓ Céline SEGUIN
Mail : celine.seguin@somme.gouv.fr
Tél. : 03.22.50.23.57

✦ LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

✓ Laurence MOIGNET
Mail : laurence.moignet@hautsdefrance.fr
Tél. : 03.74.21.17.80

V – Appel à projets REAAP et CLAS

Conjointement aux financements spécifiques du Contrat de Ville, les porteurs de projets déposant des dossiers au titre de l'axe thématique 2 « Réussite Educative » peuvent également solliciter des financements relatifs aux dispositifs de soutien à la parentalité : REAAP et CLAS.

L'instruction de ces dossiers par la CAF fait l'objet d'un calendrier spécifique.

Pour bénéficier des financements REAAP et CLAS, les porteurs de projets auront à renseigner ultérieurement des annexes complémentaires qui leur seront communiquées par la CAF.

✓ Pascale DERDOURI

Mail : parentalite80@cafamiens.cnafmail.fr

Tél. : 03.22.97.44.07

VI – Calendrier et étapes de l'appel à projets 2021

12 novembre 2020	Ouverture de l'appel à projets
18 décembre 2020	Clôture de l'appel à projets
Du 11 au 15 janvier 2021	Instruction partagée des dossiers
Entre le 18 et le 22 janvier 2021	Auditions des porteurs de projets selon la nature du dossier (non systématique)
Du 25 au 29 janvier 2021	Phase d'harmonisation technique
Courant février 2021	Validation de la programmation